

ITINÉRAIRES CULTURELS

Edition #4 – appel à projets 2023-2024

Soutien aux actions de sensibilisation associant classes et structures culturelles des écoles et collèges en ruralité, contribuant à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC)

ITINÉRAIRE CULTUREL s'adresse aux écoles et collèges des territoires ruraux, au-delà des Territoires Éducatifs Ruraux. Il se construit en partenariat avec une **structure culturelle**, notamment via la mobilisation des moyens **pass Culture** en collège. L'école associe la commune de référence, y compris financièrement.

Sur avis de la commission, il peut bénéficier d'un soutien financier. Pour les écoles hors-CTEAC, les moyens alloués feront l'objet d'un conventionnement avec la commune.

Contacts : référent culture, conseiller pédagogique de circonscription et/ou départemental, chargé de mission en service éducatif auprès des structures culturelles.

Les territoires en Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CT-EAC) bénéficient d'un accompagnement renforcé, encourageant à l'innovation. Les écoles, collèges se rapprochent également du coordinateur du CT-EAC et renseignent leur projet dans la déclinaison dédiée.

Un itinéraire culturel :

- concerne **au moins 2 classes** durant le temps d'enseignement
- comporte une **rencontre en structure culturelle pour l'ensemble des classes concernées**
- peut être accompagné d'un temps de pratique au sein de la structure via la mobilisation des moyens pass Culture à partir du collège
- soutient l'engagement pluridisciplinaire et contribue aux parcours éducatifs.

Dépôt du projet : avant le 15 juin 2023 / Accès ADAGE via ARENA, entrée 'Itinéraires culturels'!
Sans avis de l'IEN ou du chef d'établissement, le projet ne pourra être examiné !

Un document sous format libre est disponible pour faciliter la co-construction du projet en amont si besoin.

	Budget ! La subvention horaire allouée par la DRAC est désormais de 60 euros/heure !
Écoles	Préciser la contribution de la commune, en accord avec celle-ci. Hors CT-EAC, les moyens alloués seront attribués via une convention. (CT-EAC : voir avec le coordinateur pour conditions spécifiques)
Collège	Préciser la part pass Culture mobilisée et les moyens sollicités auprès des collectivités (voir précisions par collectivités dans la présentation développée)

Liste des partenaires pass Culture accessible via ADAGE. Inscription des nouveaux partenaires : <https://passculture.pro/connexion?de=%2F> (demander une validation pour les offres collectives).

Vademecum des offres collectives : <https://eduscol.education.fr/document/42958/download?attachment>

Texte officiel : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044294159>

ANNEXE 1 : ITINÉRAIRE CULTUREL, formulaire ADAGE 1er degré

Données générales
École : renseigné automatiquement
Bassin : renseigné automatiquement
Directeur : renseigné automatiquement (si identité obsolète, se rapprocher des services RAMSESE de la DSDEN)
Professeur(s) référent(s) culture : indiquer le nom du professeur en charge de la coordination du volet culturel si différent du directeur
Le projet
Déclinaison : sélectionner le CT-EAC ou hors CT-EAC
Titre du projet : s'assurer d'un titre explicite, repris par l'ensemble des partenaires
Description : résumer brièvement le projet et son inscription dans le parcours de l'élève
Domaines artistiques et culturels : Sélectionner un ou deux domaines
Partenaires : Le partenaire, sélectionné sur le menu déroulant, recevra la subvention de la commission.
Autres partenaires : Si le partenaire n'est pas référencé sur ADAGE, ne citer ici que le partenaire susceptible de recevoir la subvention de la DRAC ou de la collectivité territoriale en cas de CT-EAC et indiquer les informations suivantes : nom, prénom, statut professionnel, n° SIRET, actualité de création, éléments synthétiques du CV -formation, actualité de création- et/ou lien URL, site Internet.
Établissements 1er ou 2nd degré associés : Le cadre et le titre sont identiques et chaque établissement renseigne son engagement spécifique sur ADAGE : classes concernées, répartition des heures d'intervention et les moyens engagés.
Les participants
Professeur coordonnateur du projet
Conseiller pédagogique référent : Conseillers pédagogiques de circonscription ou départementaux
Classes prévisionnelles : (menu déroulant)
Intervenants : Artiste proposé par la structure si connu
Formation des enseignants : Exprimer les acquis de formation en terme d'EAC

Le budget prévisionnel

Le budget sera étudié par la commission d'examen du dossier. Vous devez le monter en lien avec votre direction et le gestionnaire. Les montants sont TTC.

Dépenses

Interventions de professionnels : 0,00 €

Intervenant h €

[Ajouter une intervention](#)

Sorties :

Billetterie €

Frais de fonctionnement :

achats divers, locations, frais de déplacement des intervenants... €

Frais de déplacement des élèves :

Vers la structure culturelle €

Recettes

Participation de l'école : €

Subventions de la commune : €

Contribution de la commune de référence de l'école, en accord avec celle-ci. Hors CT-EAC, le financement alloué par la commission fera l'objet d'une convention avec la commune.

Subventions de l'agglomération de commune : €

-

Subventions du département : €

-

Subventions de la région : €

-

Autres apports : €

Structure culturelle : financement des intervenants

Financement demandé €

ANNEXE 2 : ITINÉRAIRE CULTUREL, formulaire ADAGE 2nd degré

Données générales
École : renseigné automatiquement
Bassin : renseigné automatiquement
Chef d'établissement : renseigné automatiquement
Professeur(s) référent(s) culture : s'assurer que le référent culture est renseigné dans le volet culturel
Le projet
Déclinaison : sélectionner le CT-EAC ou hors CT-EAC
Titre du projet : s'assurer d'un titre explicite, repris par l'ensemble des partenaires
Description : résumer brièvement le projet et son inscription dans le parcours de l'élève
Domaines artistiques et culturels : Sélectionner un ou deux domaines
Partenaires : éligible pass Culture
Autres partenaires : inscription des nouveaux partenaires avant le 15 juin 23, possibilité d'associer des partenaires hors financement
Établissements 1er ou 2nd degré associés : Le cadre et le titre sont identiques et chaque établissement renseigne son engagement spécifique sur ADAGE : classes concernées, répartition des heures d'intervention et les moyens engagés.
Les participants
Professeur coordonnateur du projet
Classes prévisionnelles : Nombre de classes / Niveaux / Effectifs prévisionnels / Professeurs engagés (menu déroulant)
Intervenants : Artiste proposé par la structure si connu
Formation des enseignants : Exprimer les acquis de formation en terme d'EAC
Dès fin mai, ajouter une offre collective pass Culture co-construite avec le partenaire pour 23-24.

Le budget prévisionnel

Le budget sera étudié par la commission d'examen du dossier. Vous devez le monter en lien avec votre direction et le gestionnaire. Les montants sont TTC.

Dépenses

Interventions de professionnels : 0,00 €

Offre pass Culture  1 h 60 €

[Ajouter une intervention](#)

Sorties : 0 €

Billetterie pour l'ensemble des classes de l'ITINERAIRE CULTUREL
(correspondant à l'offre pass Culture)

Frais de fonctionnement : 0 €

-

Frais de déplacement des élèves : 0 €

Vers les structures culturelles

Recettes

Participation de l'établissement : 0 €

Subventions de la commune : 0 €

-

Subventions de l'agglomération de commune : 0 €

-

Subventions du département : 0 €

Indiquer le montant sollicité
! CD 54, 55 et 57: demande complémentaire auprès des CD

Subventions de la région : 0 €

-

Autres apports : 0 €

Inécénat, financement participatif ...

Financement demandé 0 €